



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0051

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon -  
Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et  
politiques urbaines

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0051**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Maison de l'environnement a été fondée en 1994 et a pour objet de réunir les personnes publiques et les associations loi 1901 (plus de 40) qui participent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, à l'écologie et au développement durable. Elle accueille aussi des personnes morales ou physiques intéressées par les buts de l'association.

L'activité de l'association rejoint les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie exercées par la Métropole au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Maison de l'environnement développe des actions dans 3 grandes directions :

- éduquer à l'environnement vers un développement durable : sensibilisation, accompagnement de démarches, pour tous les publics, sur le territoire de la Métropole,
- donner accès à la culture environnementale, par sa médiathèque, l'organisation de conférences, de projections, d'expositions, d'événements,
- être un lieu de rencontre et d'innovation inter-associative, en mettant des moyens et ressources mutualisés à disposition de ses associations membres, et en tissant un réseau de partenariats et d'échanges sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**II - Modalités de représentation**

L'association est composée, à titre exclusif, de personnes morales de droit public et d'associations qui sont chacune représentées en son sein par 2 délégués, non-salariés par leur association : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Les membres de l'association se répartissent en 2 catégories : les membres fondateurs et les membres actifs.

La Maison de l'environnement est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- un représentant de la Métropole élu pour la durée de son mandat de Conseiller métropolitain,
- un représentant de chacun des 5 membres actifs fondateurs : la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône, FRAPNA Région, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Rhône-Alpes, Sauvegarde et embellissement de Lyon (SEL), l'Union des comités d'intérêts locaux et d'urbanisme de Lyon (UCIL),
- les représentants des membres actifs non fondateurs élus par les représentants des membres actifs non fondateurs.

Il convient donc de désigner le représentant de la Métropole ainsi que son suppléant au conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Pierre ATHANAZE en tant que titulaire et monsieur Vincent MONOT en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**